

# Bulletin d'inscription

À compléter à déposer à\* : EMSP Bénin von Mafri, Quartier Sikècodji, 7<sup>ème</sup> Arrondissement - COTONOU



Photo

**1**

Stagiaire

**NOM :** ..... **Prénom :** ..... Sexe :  M  F

Adresse personnelle complète : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Quartier : ..... Date et lieu de naissance : .....

Personne à contacter (en cas de problème) : .....

Lien de parenté : .....

Mobile : ..... Votre e-mail : .....@.....

**2**

Situation

Êtes-vous une personne en situation de handicap ? oui  non

Votre situation actuelle : Entrepreneur  Salarié(e)  Demandeur d'emploi

Sans activité  Étudiant(e)

**3**

Formation

**FORMATION QUE VOUS SOUHAITEZ SUIVRE :**

**FORMATION DIPLOMANTE :**

CQP-APS Agent de Prévention et de Sécurité

**FORMATION QUALIFIANTE :**

Agent de surveillance et gardiennage  Agent de sécurité événementielle  Agent rondier intervenant

Agent de sécurité magasin  Agent d'accueil & services de sécurité  Agent de sécurité cynophile

Agent de sécurité aéroportuaire  SST Sauveteur Secouriste du Travail

EPI : l'équipier de première intervention incendie

Agent de sécurité et de gardiennage par système électronique

- Autres spécialités apparentées, se renseigner

Nom de la filière : .....

Sur une échelle de 1 à 10,  
quel est votre niveau de connaissance dans la formation que vous souhaitez suivre ? : .....

\* Remplissez le formulaire après l'avoir téléchargé sur votre ordinateur à l'aide d'**Acrobat Reader** ou sinon à la main. N'oubliez pas d'enregistrer le bulletin après l'avoir complété. Après impression des 3 premières pages (hors Conditions générales), n'oubliez pas de signer le bulletin d'inscription et d'y joindre les pièces demandées.

#### 4 Parcours de l'apprenant

Votre niveau scolaire :

Brevet / CAP  BAC  BAC+1  BAC+2  BAC+3

Nom de la filière : .....

Avez-vous des connaissances de base dans cette filière ? : .....

Expériences professionnelles (des 2 dernières années) : .....

.....

Votre projet professionnel : .....

.....

Vos objectifs à atteindre à la fin de la formation : .....

.....

#### 5 Sondage et autotest

Comment avez-vous connu notre centre de formation ?

École  Bouche-à-oreille  Facebook  Twitter  LinkedIn  Google  Salon / évènement

Autres

Sur une échelle de 1 à 10, quel est votre niveau de compréhension de la langue française ? : .....

Sur une échelle de 1 à 10, quel est votre niveau d'expression écrite ? : .....

Sur une échelle de 1 à 10, quel est votre niveau d'expression orale ? : .....

Sur une échelle de 1 à 10, quel est votre niveau de maîtrise de l'outil informatique ? : .....

Vous devez joindre pour les candidats aux formations qualifiantes :

Une copie de votre dernier diplôme et votre carte d'identité pour la prise en charge de votre candidature.

Vous devez joindre pour les candidats aux formations certifiantes :

(étudiants en certificat de qualification professionnelle) : une copie de vos diplômes et relevés de notes des 2 dernières années, une pièce d'identité, un CV et une lettre de motivation.

#### 6 Financement employeur

Entreprise

Association

Établissement publics

Le Directeur, Mme, Mr .....

Établissement et adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... e-mail : .....@.....

## 6 Financement individuel

Inscription avec une prise en charge :

Pôle emploi  Particulier

## 7 Signature

Fait à : ..... Le : .....

Signature valant acceptation des Conditions générales.

*Si inscription Employeur, signature du Directeur + Cachet de l'Etablissement.*

## 8 Partie réservée à l'administration

Nom et prénom du personnel de l'EMSP en charge du dossier d'inscription :

Type d'admission : Étude de dossier  Entretien  Test de connaissance

Note du test de connaissance / 20 : .....

L'apprenant possède-t-il suffisamment des connaissances dans le domaine ? : oui  non

L'apprenant possède-t-il le(s) diplôme(s) requis ? (*voir brochure ou programme de la formation*)

Pourcentage d'adéquation entre les objectifs à atteindre à la fin de la formation et les objectifs de la formation :

.....

### PIÈCES À FOURNIR :

- Fiche d'inscription au stage - CV - Photocopie de la pièce d'identité
- Photo d'identité (*à coller en première page*) - Casier de judiciaire vierge
- Certificat de résidence - Certificat médical datant de moins de trois mois

**- AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE EN COMPTE SI LE DOSSIER EST INCOMPLET**

Si le stagiaire est accepté, il recevra une confirmation d'acceptation par e-mail ou éventuellement par SMS.

### MODALITÉ DE RÈGLEMENT :

Règlement au comptant (Par virement) avant début de la ou des formation(s) ou d'un acompte de 60% avant début de la ou des formation(s) puis le second versement 3 semaines avant la fin de la ou des formation(s).

**NB** : l'adhésion à un contrat d'assurance individuelle est obligatoire à l'inscription, 10.000 Fr CFA.

Frais d'étude de dossier, 10.000 FF CFA.

**Votre virement bancaire UBA** : (*si acceptation à une formation*)

IBAN BJ0670151351309000712616  
CODE SWIFT/BIC COBBBJBJ  
6513-UBA AGENCE PATTE D'OIE  
COTONOU (BÉNIN)

*Nom du stagiaire obligatoire sur l'ordre de virement*

# Conditions générales de vente & Modalités pratiques

## 1. DÉSIGNATION

EMSP BÉNIN est un organisme de formation dont le siège est sis à Cotonou la déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro Agrément N°037 MESFTPRIJ/CAB/SGM/DPP/IGPM/DET/DEP/SA du 11/02/2016

EMSP BÉNIN développe, propose et dispense des formations en présentiel, en distanciel, inter et intra établissements. Ces actions de formation entrent dans la catégorie des actions de formation prévues par le Code du travail. Elles sont donc réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, les moyens techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les processus permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

Dans les paragraphes qui suivent il est convenu de désigner par :

- Contrat de formation professionnelle/Convention de formation professionnelle : toute prestation faisant l'objet d'une contractualisation
- Client : association/établissement public/entreprise, professionnel libéral et particulier : aidant/parent, étudiant... toute personne concernée par le domaine traitée
- Bénéficiaire : professionnel du secteur de la sécurité et la sureté dont la formation est prise en charge par son employeur
- Formation Inter : présentiel et distanciel : formation organisée et dispensée par EMSP BÉNIN
- Formation Intra : présentiel et distanciel : formation dispensée par EMSP BÉNIN sur demande du client

## 2. OBJET

Les présentes conditions de vente s'appliquent à toute l'Offre d'EMSP BÉNIN destinée à tout Client.

Le fait de signer un Contrat/Convention de formation, professionnelle implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Toute condition contraire, et notamment toute condition générale ou particulière opposée par les Clients, ne peut prévaloir sur les conditions générales de vente, excepté les conditions générales de vente spécifiques à la formation. Le fait qu'EMSP BÉNIN ne se prévale pas, à un moment donné, d'une des présentes conditions de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le Client se porte fort du respect des présentes conditions de vente pour lui-même, l'ensemble de ses salariés, préposés ou agents. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations suffisantes de la part d'EMSP BÉNIN lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre EMSP BÉNIN à ses besoins.

### 2.1 Formation inter

Les inscriptions sont enregistrées jusqu'à concurrence des places disponibles, à réception du bulletin d'inscription dûment rempli et signé par le Client, valant acceptation des présentes conditions générales de vente. Les tarifs des formations hors prises en charges par un employeur, sont applicables sur présentation d'un justificatif du statut du Client valide, de l'année en cours à la date de la formation.

Pour chaque inscription, sont adressés :

- Un Contrat/Convention, de formation professionnelle à retourner à réception et au plus tard dans les 20 (vingt) jours calendaires (présentiel) et 7 (sept) jours (distanciel), avec la mention « bon pour accord », paraphé, tamponné et signé, sous peine d'annulation de l'inscription par EMSP BÉNIN sans préavis ni indemnité quelconque au bénéfice du Client. Le Contrat/Convention, de formation professionnelle est réputé valide et entre en vigueur à réception par EMSP BÉNIN.

- Une convocation (à présenter sur le lieu de formation) comportant l'adresse exacte du lieu de formation ainsi que les horaires, accès et restauration/hébergement à proximité

- Le règlement intérieur d'EMSP BÉNIN, à signer par le bénéficiaire.

### 2.2 FORMATION INTRA

(présentiel et distanciel)

Le devis comportant le programme détaillé, les objectifs et moyens pédagogiques (et les conditions générales de vente) est adressé au Client qui, s'il l'accepte, le retourne avec la mention « bon pour accord », paraphé, tamponné et signé. Les dates sont proposées par EMSP BÉNIN selon les disponibilités des formateurs. A réception du devis signé par le Client, EMSP BÉNIN adresse une Convention de formation professionnelle à retourner dans les meilleurs délais, avec la mention « bon pour accord », paraphée, tamponnée et signée par le Client.

## 3. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE - COPYRIGHT

EMSP BÉNIN est titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations proposées à ses Clients : contenus et supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique...). A ce titre, sans accord exprès formel d'EMSP BÉNIN, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation, diffusion. Le Client engage sa responsabilité sur le fondement du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication de contenus non autorisés. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations en ce compris, le soutien de formation, sont strictement interdites, et ce, quels que soient le procédé et le support utilisés. En contrepartie du paiement du prix correspondant, les modules de formation font l'objet d'un droit d'utilisation personnel, non cessible. EMSP BÉNIN demeure propriétaire de ses outils, contenus, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations pour le Client. L'utilisation des documents remis lors des formations est soumise aux numéros de protection. L'EMSP BÉNIN se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie des prestations proposées dans ses offres aux entreprises de formation adhérant à notre convention de partenariat.

## 4. CONFIDENTIALITÉ

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelque nature qu'ils soient, économiques, techniques ou auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du Contrat/Convention, de formation professionnelle ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du Contrat/Convention, de formation professionnelle, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition de formation transmise par EMSP BÉNIN au Client. EMSP BÉNIN s'engage à ne pas communiquer à des tiers les informations transmises par le Client.

### 4.1. Communication

Le Client accepte d'être cité par EMSP BÉNIN comme client de ses offres de services, aux frais d'EMSP BÉNIN.

EMSP BÉNIN peut mentionner le nom du Client, objet du Contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

### 4.2. Protection des données

Le Client est informé que les données collectées sont traitées informatiquement à des fins d'amélioration de l'Offre EMSP BÉNIN et du suivi de la validation de la formation opérée conformément au Contrat/Convention, de formation professionnelle et le suivi des acquis de formation.

La protection des données, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données le concernant et qu'à cette fin, une demande précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à EMSP BÉNIN.

Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données auxquelles il aura eu accès dans le cadre de la formation. EMSP BÉNIN conservera, pour sa part, les données pédagogiques liées à l'action de formation.

## 5. RÈGLES APPLICABLES

Il est de la responsabilité du Client de s'assurer que lui-même ou son personnel bénéficiaire respecte les lois ou règles applicables, en ce compris les règles du droit de la concurrence, et ce, durant toute la durée de la formation. Il s'oblige à signer à la demi-journée la feuille d'embarquement mise à sa disposition. Le défaut ou manque d'assiduité et de régularité sera sanctionné par un refus de délivrance de l'attestation de formation. Le client - ou selon le cas le bénéficiaire - s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice d'EMSP BÉNIN.

## 6. REGLEMENT INTERIEUR

Lors de la participation aux formations d'EMSP BÉNIN, le Client accepte de fait le règlement intérieur de l'organisme de formation (consultable sur le site de EMSP BÉNIN et adressé au Client) et s'engage à en respecter les dispositions prévues par le Code de travail, le règlement intérieur définit les règles générales et permanentes et précise la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

## 7. CONDITIONS FINANCIERES

Les coûts d'inscription sont nets de taxe et correspondent aux seules prestations décrites dans l'offre d'EMSP BÉNIN. Toute prestation supplémentaire, non prévue dans l'offre d'EMSP BÉNIN, qui serait demandée par le Client sera à la seule charge du Client et acceptée par EMSP BÉNIN, fera l'objet d'un règlement direct par le Client au prestataire.

Les règlements sont effectués par le Client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture, par virement bancaire ou chèque. Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement anticipé.

En cas de retard de paiement, EMSP BÉNIN pourra suspendre tous les Contrats/ Conventions, de formation professionnelle en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action. Une indemnité forfaitaire pour frais de règlement de 50000 Fr CFA.

## 8. ANNULATION et DÉDOMMAGEMENT

### 8.1. Annulation à l'initiative d'EMSP BÉNIN

Si le nombre de participants est insuffisant pour assurer le bon déroulement de la formation, EMSP BÉNIN se réserve la possibilité d'annuler la session 20 jours, au plus tard, avant le 1er jour de formation et ce, sans indemnité à verser au Client. L'inscription est reportée sur une session au contenu, durée et coût identique à une date ultérieure sans frais. Toute somme versée pour les frais d'inscription est retournée intégralement si le Client ne reporte pas son inscription sur une autre session de l'année en cours.

### 8.2. Force majeure

EMSP BÉNIN ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux BÉNINOIS et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un formateur ou animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à EMSP BÉNIN, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable d'EMSP BÉNIN.

A ce titre, dans le cadre des formations en distanciel, la responsabilité d'EMSP BÉNIN ne pourra pas être engagée notamment en cas d'attaque de pirates informatiques, d'indisponibilité de matériels, fournitures, pièces détachées, équipements personnels ou autres ; et d'interruption, de suspension, de réduction ou des dérangements de l'électricité ou autres ou toutes interruptions de réseaux de communications électroniques.

Il est précisé que, dans une telle situation, le Client ne peut réclamer le versement d'aucune indemnité et ne peut intenter aucun recours à l'encontre d'EMSP BÉNIN.

### 8.3. Annulation à l'initiative du Client

Toute annulation par le Client doit faire l'objet d'un écrit (courrier ou mail).

Toute formation débutée est due en totalité : partie réalisée au titre de la formation continue - partie non réalisée au titre de dédommagement.

**8.3.1. Remplacement d'un stagiaire professionnel pris en charge par l'employeur ESP BÉNIN** offre la possibilité de remplacer un stagiaire par un autre stagiaire du même établissement ou association gestionnaire, ayant le même profil ou les mêmes besoins en formation, sous réserve du respect des prérequis jusqu'à 3 (trois) jours calendaires avant le premier jour de formation (Inter/Intra).

### 8.3.2. Formation intra établissement

• Frais de dédommagement

- Jusqu'à 30 jours avant le 1er jour de formation : annulation sans frais.

- Du 29<sup>ème</sup> au 11<sup>ème</sup> jour : versement à titre de dédommagement de 60 % du coût total de la formation.

- Du 10<sup>ème</sup> au 1<sup>er</sup> jour : versement à titre de dédommagement de 100 % du coût total de la formation.

Une facturation distincte au titre de l'application de ces 2 dernières clauses financières est établie. Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre du plan de développement des compétences de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou prise en charge par les opérateurs de compétences.

• Frais de déplacement du formateur

Après la signature de la convention de formation professionnelle ; pour toute annulation de la formation, le Client sera tenu de rembourser les frais engagés, montant réel du coût de déplacement du formateur, si ceux-ci ne peuvent pas être remboursés par la compagnie de transport (justificatifs fournis par EMSP BÉNIN) pour toutes les formations au BÉNIN et dans la sous-région.

**8.3.3. Formation inter établissement en présentiel et distanciel**

**8.3.3. A – Formation d'un professionnel pris en charge par l'employeur** Jusqu'à 30 jours avant le 1er jour de formation : annulation sans frais.

- Du 29<sup>ème</sup> au 11<sup>ème</sup> jour : versement à titre de dédommagement de 60 % du coût total de la formation.

- Du 10<sup>ème</sup> au 1<sup>er</sup> jour : versement à titre de dédommagement de 100 % du coût total de la formation.

Une facturation distincte au titre de l'application de ces 2 dernières clauses financières est établie. Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre du plan de développement des compétences de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou prise en charge par les opérateurs de compétences.

**8.3.3. B – Formation d'un individuel**

Passé le délai de rétractation de 14 jours, à compter de la signature du contrat, le Client est soumis aux conditions d'annulation prévues à l'article 8.3. Une facturation au titre de l'application des clauses financières est établie.

## 9. DROIT APPLICABLE – ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

Les présentes conditions sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et EMSP BÉNIN à l'occasion de l'exécution du Contrat/Convention, de formation professionnelle, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de Commerce du Bénin.